

DISPOSITIF D'ACCUEIL FAMILIAL SPECIALISE

1. Le Public Accueilli

Le service accueille 12 garçons et filles âgés de 10 à 18 ans ainsi que des contrats « jeune majeur ».

Le D.A.Fa.S. a pour mission de confier des préadolescents et adolescents chez des assistants familiaux salariés de l'Association LA VIE ACTIVE. Les motifs de placement présentent un nombre important de similitude malgré l'unicité de chaque situation : tous les jeunes souffrent de carences affectives et/ou éducatives, de maltraitance ou de suspicion d'inceste... Ils sont généralement définis comme « des jeunes en difficulté sociale et familiale » et font l'objet d'une mesure en Assistance Educative suivant les articles 375 et suivants du C.C. Les références familiales peuvent être inexistantes, éclatées, marginalisées voire défailtantes. Les repères sont confus et sous entendent des troubles du caractère, de comportement et de la relation sociale.

. Les traumatismes vécus induisent alors des ruptures (affectives, relationnelles, sociales), des rejets voire des exclusions. La violence sous toutes ses formes est omniprésente : subie, projetée ou tournée vers soi. Des difficultés psychologiques, des conduites addictives, des actes de délinquance marquent bien souvent leur histoire. Ces jeunes ont énormément de difficultés à s'intégrer dans les groupes de vie classiques proposés en M.E.C.S. Le mal être, le besoin affectif, les troubles du comportement associés à la difficulté d'insertion notamment scolaire posent l'indication de l'accueil familial spécialisé qui permet un accompagnement particulièrement individualisé et allégé des contraintes de la vie en collectivité.

Les jeunes accueillis dans le service sont généralement placés sur un très long terme avec pour une grande majorité peu d'espoir d'un retour en famille.

Les demandes d'admission émanent soit de l'A.S.E ,du Juge pour Enfants ou de la P.J.J. Elles sont souvent consécutives à un échec du placement dans une famille d'accueil ou en institution.

2. Le Recrutement des Assistants Familiaux

Le chef de service et la psychologue sélectionnent et recrutent les assistants familiaux par annonces passées essentiellement à l'Agence Nationale pour l'Emploi. Elles rencontrent à plusieurs reprises le chef de service et la psychologue lors d'entretiens collectifs et individuels. Lorsqu'elles signent le contrat de travail, elles sont alors salariées de l'institution. Elles sont inscrites au plan de formation afin d'effectuer dans un centre agréé la formation obligatoire de 300h en vue de l'obtention du DEAF.

3. Procédure d'admission

Chaque demande d'admission est remise au chef du service éducatif pour une première lecture. Elle est ensuite traitée en réunion de direction par le directeur, le directeur adjoint, les chefs de service éducatif et la psychologue. Cette étude permet de faire émerger la problématique du jeune et de définir si son profil est en adéquation avec les missions inhérentes au service.

Si l'avis est favorable et suivant les disponibilités, le demandeur est informé, une visite de pré admission est programmée. Le demandeur est également informé des motifs en cas de refus.

4. Visite de Pré Admission

De la réception du dossier d'admission du jeune à l'officialisation de son admission en famille d'accueil, il s'écoule entre un mois et demi à deux mois. Cette période est ponctuée d'entretiens individuels et collectifs entre toutes les parties (demandeur, famille naturelle, famille d'accueil, équipe pluridisciplinaire du service...). Le protocole d'admission est rapidement mis en place, il concerne principalement le calendrier des rencontres entre le jeune et l'assistante familiale. Il ne peut y avoir d'admission sans l'adhésion de toutes les parties.

Le premier entretien réunit le jeune et sa famille, le référent A.S.E, l'équipe D.A.Fa.S. composée du chef de service, la psychologue, l'assistant(e) familial(e) préposé(e) à l'accueil et l'éducateur en charge du suivi. Cette rencontre permet d'affiner la perception de la situation par la position du jeune et/ou de ses parents face au placement (motifs, difficultés rencontrées, axes de travail...). Afin d'éviter ou d'atténuer les rivalités, il est clairement spécifié aux parents que le jeune est avant tout placé dans un service

Cette rencontre a pour objectif :

- de faire émerger les besoins et attentes du jeune et de sa famille
- de présenter le service dans ses missions, ses spécificités et ses objectifs
- d'assurer aux familles naturelles leur association et participation directe au projet de leur enfant et d'affirmer l'importance de leur mobilisation
- de mettre en place le protocole d'admission progressif par un calendrier stipulant les visites puis des hébergements à la journée du jeune chez l'assistant(e) familial(e) avant l'accueil officiel
- le livret d'accueil est remis au jeune et à sa famille.

5 . L' Admission

Le jeune, sa famille, l'assistant(e) familial(e), le référent ASE/PJJ, l'équipe D.A.Fa.S. participent à la réunion d'admission qui entérine l'accueil officiel du jeune dans le service.

Cette réunion a pour objectif :

- de définir les axes prioritaires de l'accompagnement global du jeune tout en respectant les décisions du juge pour la mise en place d'un calendrier stipulant le rythme et la durée des hébergements ou des droits de visite médiatisée au non avec la famille naturelle.
- La famille naturelle signe le contrat de séjour.
- L'assistant(e) familial(e) et tous les membres de sa famille présents au domicile signent le contrat d'accueil dans lequel sont stipulés toutes les missions d'accompagnement tant au niveau quotidien, scolaire, familial, social et relationnel, les soins que sur le plan organisationnel et matériel.
- De programmer une nouvelle date en vue de l'élaboration du projet personnalisé après un temps d'observation variable entre un mois à deux mois.

6. Le Projet Personnalisé

Le chef de service est garant du projet personnalisé.

Le projet personnalisé est un support permettant de contractualiser l'accueil dans une approche personnalisée. Il donne une lisibilité et visibilité aux modalités proposées au jeune dans le cadre de son accompagnement éducatif, mais aussi les axes de prise en charge pluridisciplinaire.

Son élaboration s'effectue sur la base du recueil de données constitué durant le premier mois de placement, la définition de projet et sa déclinaison d'objectifs se construisent sur principe

de regard croisé, des professionnels mais aussi du jeune et de son représentant légal, en adéquation avec les dispositions du contrat de séjour.

Le projet personnalisé doit s'inscrire dans une conformité sans équivoque aux termes de la mesure, prononcée en assistance éducative, ordonnée par l'autorité judiciaire. Il sera exposé lors de la réunion projet qui sera planifiée au plus tard deux mois après l'admission, sa validation fera l'objet de signatures conjointes entre le jeune et sa famille, le service ainsi que le référent extérieur. Les différents objectifs du projet se déclinent sur les axes de la vie quotidienne (autonomie, hygiène...) la scolarité, la vie sociale et relationnelle et l'aspect familial et médico psychologique.

Un mois avant l'échéance de la mesure de placement et en collaboration avec la psychologue, l'éducateur référent rédige un rapport de situation transmis au service de l'A.S.E. ou au juge des enfants. Ce rapport, validé par le chef de service éducatif, constitue une synthèse des observations et une évaluation du projet personnalisé au cours de l'année écoulée.

Des notes d'information sont systématiquement envoyées au service de l'A.S.E. et/ou au Juge lors d'un changement majeur dans l'accompagnement ou lors d'incidents importants impliquant le jeune.

7. Le Fonctionnement du Service

Le service fonctionne toute l'année suite à l'accueil permanent des jeunes. Les assistants familiaux, suivant un calendrier établi, peuvent joindre un cadre d'astreinte 24h/24h.

L'équipe éducative organise trois transferts annuels. Ils sont des moments et un moyen pour redéfinir des objectifs de travail et nouer des relations privilégiées. Ils permettent également d'affiner l'observation du jeune dans un collectif.

Les éducatrices assurent des entretiens hebdomadaires au domicile de l'assistant(e) familial(e) et rédigent un compte rendu de visite pour chacun d'eux. Ces comptes rendus servent de support à la réunion d'équipe.

Chaque mois, les assistants familiaux participent à la réunion de service obligatoire en présence du chef de service (informations diverses) suivie du groupe de parole animée par la psychologue.

Lorsque la situation le nécessite, la psychologue reçoit au service de façon ponctuelle ou régulière les jeunes placés en famille d'accueil mais également les assistants (es) familiaux (les) confrontés à une difficulté difficile à gérer.

L'équipe D.A.Fa.S. se réunit toutes les semaines. Les jeunes que nous accueillons sont projetés au centre du dispositif de prise en charge qu'est le placement familial. Dispositif complexe où vont et doivent se conjuguer des fonctions professionnelles diverses. L'équipe pluridisciplinaire est une instance de réflexion nécessaire pour prendre ou garder « la bonne » distance dans toutes les relations qu'induit l'accueil familial. Ce temps de réunion permet de restituer à l'équipe les éléments et observations recueillis au cours des entretiens.

Des réunions de concertation sont programmées chaque trimestre pour chaque jeune afin d'évaluer le projet personnalisé et faire un bilan de l'accompagnement. Elles donnent lieu à un écrit classé avec le projet personnalisé.

8. Les Entretiens

Une des spécificités du D.A.Fa.S. consiste à la mise en place, pour chaque jeune, d'un entretien réalisé au cours des visites hebdomadaires des éducatrices chez les assistants familiaux. Cet accompagnement régulier permet, comme le souligne M. DAVID, de « *travailler les clivages qui le poussent à exclure une famille pour l'autre, l'aider à trouver son chemin* »

dans ses relations à ses deux familles, lutter contre le rejet de l'une pour l'autre et contre les forces qui le poussent en « miroir » à se faire rejeter et qui ancrent en lui sa mauvaise image de lui-même »[1].

D'autre part, ces entretiens ouvrent un espace de parole où les assistants familiaux peuvent exprimer le décalage entre ce qu'ils attendaient de l'accueil (idéalisations de l'enfant) et la réalité vécue au quotidien. L'éducatrice doit donc travailler en permanence la motivation et la prise de recul en tentant d'expliquer et d'émettre des hypothèses sur des comportements qui s'avèrent déstabilisants. Tout en prenant en compte les propres valeurs et fonctionnement de la famille d'accueil, les entretiens se déclinent sur 2 axes d'intervention : l'accompagnement du jeune et l'accompagnement des familles d'accueil en vue d'optimiser le placement autour du projet de l'adolescent et au regard de toutes ses dimensions sociales, familiales, scolaires ou professionnelles. La complexité de l'histoire des adolescents (abandon, ruptures multiples...) contribue souvent à faire obstacle aux enjeux de l'accompagnement lorsque les assistants familiaux ne sont pas préparés à accueillir ce public en difficulté : « *la famille d'accueil est dans l'attachement, l'enfant dans l'abandon* »[2].

Le manque de manifestations affectives ou d'une quelconque reconnaissance de la part des jeunes provoque alors, à plus ou moins longue échéance, un sentiment d'impuissance et de découragement qu'il faut sans cesse reprendre lors des entretiens.

L'échec ou les difficultés scolaires induisent les mêmes effets avec le risque parfois d'aboutir à des relations quotidiennes conflictuelles lorsque cet échec renvoie à tort les assistants familiaux à leur propre échec de l'accompagnement et les blesse narcissiquement. Nous entendons alors : « pourtant il a tout pour être bien ! ». Tout pour être bien matériellement certes, mais il lui manque l'essentiel c'est-à-dire sa famille d'origine

. L'écoute et l'empathie sont alors indispensables pour dénouer toutes les tensions générées par l'incompréhension des troubles manifestés par les adolescents et qui peuvent bouleverser tout l'équilibre de la cellule familiale d'accueil. Les entretiens hebdomadaires prennent tout leur sens dans la mesure où ils nous permettent de mettre des mots sur les maux.

9. Les Groupes de Parole

Echanger, évacuer, relativiser, comprendre et mettre du sens sur ce qui se joue en famille avec le jeune accueilli... voici ce qui constitue l'intérêt majeur du groupe de parole. Cet espace de verbalisation animé par la psychologue du D.A.Fa.S. est obligatoire et mensuel. En intégrant notre service, l'assistant familial s'engage à participer à ses rencontres qui tendent à renforcer l'appartenance professionnelle à une équipe plurielle, l'entraide, à travailler la distanciation nécessaire à l'appréhension des enjeux affectifs et éducatifs qui animent les adolescents tout autant que les assistants familiaux.

Ce métier, loin d'être facile, n'a de cesse de bouleverser l'équilibre familial des professionnels alors qu'ils s'inscrivent dans une relation d'aide et d'accompagnement pour les adolescents au parcours de vie traumatique et abandonnique. Face à de tels troubles de l'attachement et du lien, il est selon nous, avant tout nécessaire de tenir, dans le temps, chez une même famille d'accueil afin de ne pas reproduire les effets toxiques des ruptures successives qui jalonnent souvent les parcours institutionnalisés des adolescents accueillis. Etayer au mieux les assistants familiaux génère ainsi du soin dans l'intérêt premier de l'enfant et permet aux professionnels de bénéficier d'une écoute et d'une analyse indispensables.

Ces échanges réguliers et mensuels sont attendus. Ils permettent à tous de s'exprimer librement sans être jugé et de verbaliser les doutes et inquiétudes qui peuvent entraver la bonne prise en charge du jeune.

10. Les Partenaires

Le DAFaS, dispositif d'accueil familial spécialisé est amené à travailler en collaboration et en complémentarité avec de nombreux partenaires.

Les principaux partenaires identifiés sont :

- L'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)
 - Les Maisons du Département Solidarité et les référents sociaux
- Les Juges pour Enfants
- La PJJ (Protection Judiciaire de La Jeunesse)
- L'Education Nationale et les professionnels des écoles, collèges et lycées.
- Les professionnels du champ de l'insertion, de la formation et de l'emploi
 - Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), les missions locales, les différents employeurs dans le cadre des contrats d'apprentissages, les différents dispositifs (remise à niveau)
- Les professionnels des loisirs : centres de loisirs et de vacances, associations de colonies de vacances, clubs sportifs et culturels etc.....
- Les partenaires de la santé (médecins généralistes, les CMP, les professionnels de la médecine spécialisée (orthodontie, orthophonie).

[1] Myriam DAVID, « le placement familial, de la pratique à la théorie » 5^{ème} Edition DUNO

[2] Maurice BERGER, « l'enfant et la souffrance de la séparation » Edition DUNOD 2003